

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 8 février 2023  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 21

Procurations : 5

### **N° ATIP 8 / 2023**

**Contre** : 0 voix

**Abstentions** : 0 voix

**Pour** : 26 voix

**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

**Objet : Adhésion de nouvelles communes et établissements.**

#### **LE COMITE SYNDICAL :**

- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022 du conseil du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict Strasbourg Ortenau
- Vu la délibération du 22 décembre 2022 du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Porte des Vosges du Nord
- Vu la délibération du 13 décembre 2022 du comité directeur du Syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs
- Vu la délibération du 22 décembre 2022 du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

#### **Décide d'accepter les adhésions à l'ATIP des collectivités et établissements suivants :**

- Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict Strasbourg Ortenau
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Porte des Vosges du Nord
- Syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

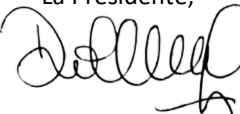
#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

La Présidente,  
  
Isabelle DOLLINGER